



AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

**SORAME  
CEIR**

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le 06 mai 2019

## **FSI-Equation et SORAME-CEIR concluent un avenant à leur pacte d'actionnaires relatif à ERAMET**

Le pacte d'actionnaires relatif à ERAMET conclu entre le sous-concert SORAME-CEIR et FSI-Equation<sup>1</sup> a été modifié le 25 avril 2019 afin de mettre en conformité les stipulations de ce pacte avec l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique.

Cette ordonnance prévoit notamment que l'État peut proposer la nomination d'administrateurs dans les sociétés dont il est directement ou indirectement actionnaire.

L'avenant, signé les 1<sup>er</sup> et 25 avril 2019, précise que lesdits administrateurs seraient nommés en lieu et place de ceux dont la nomination était jusqu'ici proposée par FSI-Equation. Il ne modifie pas l'équilibre des parties au pacte.

### **Contacts presse Agence des participations de l'État :**

Caroline de Lastic : 01 44 87 71 81 – [caroline.delastic@ape.gouv.fr](mailto:caroline.delastic@ape.gouv.fr)

Marine Jumel : 01 44 87 72 43 – [marine.jumel@ape.gouv.fr](mailto:marine.jumel@ape.gouv.fr)

<sup>1</sup> FSI Equation est entièrement détenue par l'État – Cf. document AMF n°2016C1953 du 2 septembre 2016

